

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

**SYMPOSIUM DE L'UNION AFRICAINE SUR  
LES VICTIMES D'ACTES TERRORISTES**

**ALGER, ALGÉRIE  
27 ET 28 OCTOBRE 2014**

**CONCLUSIONS**

## **CONCLUSIONS**

1. Le Symposium de l'Union africaine (UA) sur les victimes d'actes terroristes s'est tenu au Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT), à Alger, les 27 et 28 octobre 2014. Le Symposium a été organisé à l'initiative de la Présidente de la Commission de l'UA et dans le cadre de la Stratégie mondiale antiterroriste des Nations unies (NU), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en 2006. La stratégie a, entre autres, exhorté à mettre fin à la déshumanisation des victimes du terrorisme et a appelé les États membres des Nations unies à mettre en place des systèmes nationaux d'assistance qui assurent la promotion des besoins des victimes du terrorisme et de leurs familles et facilitent la normalisation de leurs vies. Dans la Stratégie, les États membres des Nations unies se sont également engagés à œuvrer à la promotion de la solidarité internationale en faveur des victimes et à encourager la participation de la société civile à une campagne mondiale contre le terrorisme et pour sa condamnation.
  
2. Le Symposium a regroupé des délégués des États membres de l'UA suivants: Algérie, Tchad, Égypte, Éthiopie, Ghana, Nigéria, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie et Tunisie. Les États partenaires de l'UA qui ont participé au Symposium sont: Espagne et les États-Unis d'Amérique. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) y ont également participé. Les autres organisations internationales et régionales qui ont participé à ce Symposium sont: l'Équipe spéciale des Nations unies de lutte contre le terrorisme (UNCTITF), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Ligue des États arabes (LEA) et l'Organisation de coopération islamique (OCI).
  
3. En outre, le Symposium a vu la participation de nombre d'organisations de la société civile et non gouvernementales créées par les victimes d'actes terroristes et leurs familles, y compris la Fédération internationale des associations des victimes du terrorisme (IFAVT), Djazairouna (Algérie), Elman Peace and Human Rights Centre (Somalie), Invisible Children (Ouganda), l'Organisation nationale des victimes du terrorisme (ONVT) (Algérie), Uganda Muslim Forum Youth Development (UMYDF) et l'Organisation des victimes du terrorisme (Kenya).
  
4. L'Association psychologique Kenyane (Kenya), l'Association des procureurs africains (APA) et le Réseau des journalistes pour la paix et la sécurité en Afrique (NetPeace) ont également participé au Symposium.
  
5. Le Symposium a souligné le coût humain du terrorisme et les conséquences dévastatrices des actes terroristes sur les individus et les communautés, y compris les pertes de vie, les blessures et les invalidités, les traumatismes psychologiques, la perte de moyens de subsistance et le déclenchement de conflits inter-ethniques et inter-religieux, ce qui compromet les Droits de l'homme, les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation post-conflit et le développement socio-économique.

6. Les participants ont eu des discussions approfondies sur nombre de questions thématiques, y compris sur l'impact social et économique des actes terroristes sur les civils et les populations en général; les défis et les opportunités de collaboration entre les institutions gouvernementales et la société civile; le rôle des victimes et de leurs associations dans la lutte contre l'extrémisme violent; les mass médias et la réponse de la justice pénale aux victimes d'actes terroristes. Ces discussions ont mis en relief des questions pertinentes. Sur cette base, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

#### **a) Soutien et assistance aux victimes d'actes terroristes**

7. Les participants ont souligné que les mesures de réponse prises par les États membres devront prendre en considération les besoins immédiats, à moyen et à long terme des victimes, afin d'assurer leur réhabilitation rapide et durable.

8. Ils ont appelé à une formation adéquate pour les personnels de police et aux premiers intervenants, y compris dans l'aide psychologique, les soins traumatologiques essentiels, la protection de la vie privée des victimes et les procédures et les mesures pour identifier les pertes de vie, ainsi que les dommages subis par, et les pertes de biens. Les participants ont également appelé à des réponses à moyen et long terme dans les domaines de la réhabilitation physique et psychologique, du soutien aux moyens de subsistance et à la réinsertion.

9. Ils ont exprimé leur préoccupation que les actes terroristes aient de lourdes incidences sur les femmes et les enfants, qui sont souvent la cible directe d'actes terroristes ou sont laissés sans soutien ou tuteur à la suite de ces actes. Les participants ont par conséquent encouragé des mécanismes de réponse qui sont adaptés aux besoins des différents groupes concernés.

10. En outre, le bien-être psychologique des victimes a été présenté comme un sujet de préoccupation. À cet égard, les participants ont reconnu les traumatismes à long terme qui pourraient résulter d'actes terroristes et qui nécessitent une attention et une réponse appropriées pour atténuer les effets sur la santé des individus et la réinsertion dans la vie sociale et professionnelle. Par ailleurs, ils ont exprimé leur préoccupation face aux effets négatifs des actes terroristes qui suscitent la méfiance parmi les communautés et compromettent la cohésion sociale. Ils ont souligné la nécessité pour une justice et des processus nationaux inclusifs de consolidation de la paix qui prennent en considération les points de vue et la contribution des victimes et qui mettent également l'accent sur l'apaisement à l'échelle nationale, afin d'assurer la paix et la réconciliation durables.

11. Les participants ont félicité la Commission de l'UA d'avoir mis en relief les souffrances des victimes d'actes terroristes, y compris dans le contexte des rapports présentés par la Présidente de la Commission au Conseil de paix et de sécurité, ainsi que d'avoir organisé le présent Symposium. Ils ont encouragé la Commission de l'UA à poursuivre ces efforts.

## **b) réponse de la justice pénale pour soutenir les victimes d'actes terroristes**

12. Les participants ont noté avec satisfaction que nombre d'États membres ont mis en place des lois et des pratiques qui garantissent le droit des victimes à accéder au système de justice pénale et à demander réparation. Cela outre les bonnes pratiques dans la protection des témoins et l'indemnisation des dommages subis. La discussion a également souligné la nécessité pour les États membres d'adopter une législation antiterroriste adéquate qui définit clairement les actes terroristes conformément à la Convention de l'OUA de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et aux instruments internationaux adoptés sous les auspices des Nations unies qui traitent du terrorisme et des crimes connexes.

13. Les participants se sont également félicités de l'entrée en vigueur du Protocole de l'UA de 2004 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui, entre autres, engage les États parties à identifier, détecter, geler et confisquer ou saisir tous fonds et autres biens utilisés ou alloués dans le but de commettre un acte terroriste, et à mettre en place un mécanisme pour utiliser ces fonds pour indemniser les victimes ou leurs familles. À cet égard, les participants ont également souligné la nécessité de mécanismes nationaux efficaces pour détecter ces flux financiers, y compris à travers la création de cellules de renseignements financiers et d'autres mesures pour lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

14. En outre, ils ont souligné que des poursuites pénales doivent être engagées avec un rythme raisonnable, conformément à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples, afin de garantir non seulement le droit de l'accusé, mais également pour éviter de prolonger les souffrances des victimes, être à leurs côtés et satisfaire leurs aspirations à la justice.

15. Les participants ont également encouragé la Commission de l'UA à élaborer et réaliser des activités de renforcement des capacités des États membres sur les bonnes pratiques internationales pour améliorer la réponse de la justice pénale aux victimes, y compris sur la base de la loi type de l'UA sur la lutte contre le terrorisme.

## **c) Le rôle des médias**

16. Les participants ont appelé à un rôle actif des médias pour enlever toute légitimité au terrorisme en mettant en exergue le sort des victimes, tout en respectant leur vie privée, ainsi qu'à l'élaboration de rapports de médias plus responsables qui évitent la glorification des auteurs. À cet égard, les participants ont encouragé un rôle actif de NetPeace - le réseau créé avec l'assistance de l'UA pour faciliter l'élaboration de rapports sur les questions de paix et de sécurité et les efforts sous conduite africaine déployés par les médias africains – pour promouvoir une telle approche auprès des médias et des journalistes en Afrique.

17. Les participants ont également noté que la société civile a déployé efficacement les médias comme un outil de prévention, en encourageant l'élaboration de rapport et le partage d'informations sur les actes terroristes, ainsi qu'à travers la promotion de la paix et de la tolérance en impliquant les leaders religieux et le grand public.

18. Ils ont également noté avec préoccupation que les médias sociaux restent un outil clé utilisé par les groupes terroristes pour la radicalisation et le recrutement. Par conséquent, les participants ont souligné la nécessité urgente pour la société civile, y compris les dirigeants communautaires et religieux et les autorités, d'utiliser les médias pour sensibiliser la population et lutter contre l'idéologie extrémiste, ainsi que pour prêcher la paix, la tolérance et la promotion des Droits de l'homme.

#### **d) Rôle des victimes d'actes terroristes dans la lutte contre l'extrémisme violent**

19. Les participants ont reconnu que les victimes ont un rôle important à jouer en transmettant des discours puissants contre le terrorisme et en servant de messagers crédibles contre l'idéologie de la violence et de la haine. À cet égard, les participants ont salué les initiatives et activités entreprises par les associations, y compris à travers les productions des médias pour veiller à ce que les voix des victimes soient entendues et en travaillant avec les communautés, les chefs religieux et les autorités pour promouvoir le dialogue et la coexistence pacifique.

#### **e) Création d'un réseau d'associations africaines de victimes d'actes terroristes**

20. Les victimes d'actes terroristes et leurs associations ont délibéré et échangés des propositions sur les objectifs, la participation et les modalités de travail du réseau envisagé. Par conséquent, elles ont été encouragées à se joindre aux efforts en vue de sa création.

21. Les participants ont demandé à la Commission de l'UA d'apporter l'appui consultatif nécessaire, ainsi que de continuer à assurer un forum d'interaction et de consultation entre les victimes d'actes terroristes et leurs associations, les États membres, les organismes compétentes des Nations unies et les partenaires internationaux.